



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 12 DECEMBRE 2022

N°2022-39

L'an deux mille vingt-deux et le lundi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 5 décembre 2022

**Date d’Affichage** : 5 décembre 2022

**Présents** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**Absents excusés** : Jeanine PASCAULT donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE  
Francis CHEDOZEAU

**Secrétaire** : Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 13 + 1 pouvoir

**Objet de la délibération** : **Signature de l’avenant à la convention de mécénat entre Sorégies et la commune**

Vu les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération N°2016-049 du 28/11/2016 l’autorisant à signer la convention de Mécénat entre SOREGIES et la Commune.

Elle a pour objet de déterminer les conditions de l’opération de mécénat pour offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d’année 2022.

Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à **1 778 € HT** (1 753 € en 2021). Elle est calculée selon les règles fiscales en vigueur à la date de signature de la présente convention.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’avenant de la convention.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 12 décembre 2022

Le Maire, Géry WIBAUX

AR Prefecture

086-218601862-20221212-2022\_39-DE  
Reçu le 13/12/2022



*Cwibaux*